

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Médecin adjoint/adjointe		Code fonction 7.09.002	
2. But de la fonction Collaborer avec le médecin chef/cheffe de service, assurer la bonne marche du service au niveau des soins aux malades; étudier les dossiers individuels, aider à préciser les diagnostics, orienter les investigations et les traitements.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la collaboration à l'activité d'un service en y fournissant des prestations cliniques dans le cadre de la spécialité; - l'examen des malades posant des problèmes complexes; l'études des dossiers individuels lors de colloques, de discussions du diagnostic; - la détermination d'examens complémentaires et des soins, en collaboration avec le chef/la cheffe de clinique; la discussion des exposés théoriques faits par les médecins assistants/assistantes en suivant particulièrement l'évolution de certains cas; - la correspondance dans la bonne marche du service en ce qui concerne les décisions d'ordre médical soit au chevet du malade, soit en cours d'entretiens où sont émises les suggestions et les prises de décisions; - l'intervention au niveau de la spécialisation, la surveillance de l'application des traitements; - l'action de formation sur les assistants dans l'unité où s'exerce l'activité; - l'exécution d'autres tâches demandées par le chef/la cheffe de service en relation avec la fonction. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux						Cl. max.
Points						Total